**DECLARATION DE LA REPUBLIQUE TCHAD A L’OCCASION DE LA 33ÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L’EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL DE LA**

**RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DÉMOCRATIQUE D’ÉTHIOPIE**

**Genève, le 14 mai 2019**

Monsieur le Président,

La délégation du Tchad salue la délégation Ethiopienne et la félicite de présentation de son rapport au titre du 3ème de l’Examen Périodique Universel (EPU), contenant des pertinentes informations.

La délégation du Tchad note avec satisfaction les dispositions louables entreprises par l’Ethiopie afin de mettre en œuvre la plupart des recommandations formulées par les Etats membres lors de son passage au deuxième cycle de l’Examen Périodique Universel.

La délégation du Tchad félicite le Gouvernement de l’Ethiopie pour avoir fait preuve de bonne volonté par la ratification, depuis son deuxième Examen Périodique Universel, de différents instruments internationaux, parmi lesquels le Protocole à la Charte africaine des droits de l’homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (Protocole de Maputo) en février 2018 et son adhésion au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l’enfant, concernant l’implication d’enfants dans les conflits armés.

La délégation du Tchad salue la forte volonté politique du Gouvernement Ethiopien à créer un mécanisme national de contrôle, d’établissement de rapports et de suivi, chargé de coordonner et de suivre la mise en œuvre des obligations qui incombent à l’Éthiopie en tant que Etat partie à des instruments relatifs aux droits de l’homme.

Toutefois, dans un esprit constructif, la délégation du Tchad souhaite formuler deux recommandations à l’Ethiopie :

1. Adhérer au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l’enfant;
2. Adhérer au Protocole facultatif à la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes.

Pour terminer, ma délégation souhaite à la délégation Ethiopienne un examen couronné de succès.

Je vous remercie.